

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 10 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDAIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, RAFFALLI Muriel, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie, SOULLARD Patricia.

Absents (6) : FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LEPORATI Maryline, MATTEI Dominique, PACO dos SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : PACO dos SANTOS Sandrine donne pouvoir à CASTELLI Yannick.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 10 Avril 2025	Convocation le 25 Mars 2025
---------------------------------	------------------------	--	-------------------------	-----------------------------

Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au Budget de l'eau

Le Maire, après avoir pris connaissance du compte de gestion du percepteur et entendu le compte administratif 2024 du budget de l'eau (M 49) et constatant que :

- Le Compte Administratif 2024 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	102 303,97 €		- 35 254,47 €	(D) 0,00 € (R) 0,00 €		67 049,50 €
FONCT	25 144,53 €	0,00 €	- 19 854,75 €			5 289,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement est à prendre en compte dans l'affectation du résultat. S'il est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	5 289,78 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation de l'excédent reporté du fonctionnement (ligne 02)	0,00 € 5 289,78 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 10 avril 2025

Le Maire

Yannick CASTELLI

